

Chers collègues,

Vous êtes aujourd'hui devant vos responsabilités pour votre avenir professionnel.

L'examen de la loi Bachelot est terminé à l'assemblée nationale. Nous ne vous avons pas diffusé le texte de la loi car plus de 2000 amendements avaient été déposés. Aujourd'hui, les choses sont claires.

Le principe de cette loi est une reprise en main autoritaire de la politique de santé, au plus près des pratiques, par les Agences Régionales de Santé (ARS). Les conséquences en sont :

A l'hôpital public, un pouvoir médical qui est sur la photo, mais dépourvu de toute influence
En privé, un secteur 2 qui devient une coquille vide : les ARS ont tout pouvoir pour supprimer ou encadrer tout supplément d'honoraire pour telle ou telle pathologie (cancer, obésité ..), tel ou tel patient (CMU, AME, enfants, patients âgés ou en perte d'autonomie, ASA 3 ou 4 ...), tel ou tel secteur sanitaire (trop forte densité de secteur 2 dans les grandes villes, par exemple), telle ou telle prise en charge (chirurgie ambulatoire, par exemple) en passant un contrat d'objectif et de moyen avec votre établissement (amendement Prél). Pour l'anecdote, on n'oubliera pas que cet amendement a été soumis par la FHP (Fédération de l'Hospitalisation Privée). Et pour que les choses soient bien claires, la loi prévoit que si cela devait conduire à une rupture de contrat médecin-établissement, aucune pénalité financière ne pourrait être obtenue pour le praticien ou pour l'établissement (amendement Bur).

La loi va maintenant aller au Sénat (c'est la prolongation), puis, uniquement pour les articles modifiés, en commission paritaire mixte assemblée nationale-sénat (c'est les tirs au but). La deadline est le 6 juin prochain.

Depuis juillet dernier, le SNCVD, votre syndicat a multiplié conférences de presse, communiqués, lettres d'information, réunions d'information à Paris et en régions, entretien à Matignon pour alerter sur la situation. Le mouvement d'octobre 2008 a fait un travail de pédagogie mais n'a rien obtenu.

C'est maintenant que votre avenir professionnel se joue, ainsi que celui des jeunes collègues.

En pratique, votre syndicat vous demande d'être vigilant et de suivre les mots d'ordre qui vous seront adressés que ce soit à l'hôpital ou en privé ; pour le privé, il a été décidé le 14 mars que, par le biais de l'ucdf, vous serez adressés personnellement, dans les jours qui viennent, des propositions d'actions sur lesquelles vous voterez : grève de soins non urgents, grève de soins totale avec réquisitions, déconventionnement...

L'heure n'est plus aux échappatoires ; c'est votre situation personnelle qui est en jeu, c'est votre décision.

Philippe Breil

Président du SNCVD

Hubert Johanet

Secrétaire général du SNCVD